

Le logo-type de l'UPCAM* : **mode d'emploi**

L'Université Paul Cézanne – Aix-Marseille III s'est dotée d'un nouveau logo-type. Quelles que soient les utilisations de cette nouvelle signature, elles doivent se conformer à des règles précises qui répondent à une charte graphique et à des codes couleurs strictes qui, si ils sont respectés, contribueront à amplifier la notoriété de l'Université, de ses composantes et de ses services. Voici le mode d'emploi du logo-type, dont vous êtes les futurs utilisateurs.

**(Université Paul Cézanne Aix-Marseille : acronyme arrêté par le CA du 12 mai 2004)*

→ Destiné aux documents de **bureautique courante** comme les courriers, les transparents Powerpoint et tous types de papeterie, les **impressions professionnelles** comme les plaquettes, affiches, publications, cartes de visite, et la **signalétique**...

1. LES DÉCLINAISONS AUTORISÉES

• Couleur



Codes à respecter :

QUADRI : 100 C - 66 M - 0 J - 2 N

RVB : 13 R - 54 V - 146 B

PANTONE : 286 C

• Noir



2. LES INTERDITS

- Modification de la couleur du logo, sauf impossibilité technique : monochromie (noir)
- Modification de la typographie (taille, couleur, casse, position)
- Déformation du logo (effets photoshop...)

MISE EN PAGE DU LOGO-TYPE :

L'insertion du logo dans une composition ne nécessite pas de réserve. Exemples :

